

Direction Générale des Services

Direction des finances
Tél.: 05 58 56 80 26
Mail : fbarbe@dax.fr

N/Réf.: DT/FB/FB-2022-335715

Dossier suivi par : Fabrice BARBE



CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
D'AQUITAINE, POITOU-CHARENTES
MONSIEUR PAUL SERRE
3 PLACE DES GRANDS HOMMES
CS 30059
33064 BORDEAUX CEDEX

Objet : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DU GRAND DAX

Dax, le 8 mars 2022

Monsieur le Président,

Suite à la réception du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes de la communauté d'agglomération du Grand Dax sur la période 2016 à aujourd'hui, je vous adresse ci-dessous les éléments de réponse que je souhaite vous apporter concernant les six recommandations que vous avez formulées :

Recommandation n°1 : Adopter un pacte financier et fiscal conformément à l'article L.5211-28-4 du code général des collectivités territoriales :

Je prends bonne note de la nécessité de formaliser un pacte fiscal et financier prévu par le contrat de ville signé par la communauté d'agglomération du Grand Dax.

Je note également que vous préconisez que ce pacte vise à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes membres et renforcer l'intégration territoriale, au profit de la ville de Dax où sont situés les quartiers prioritaires.

Pour être adopté, le pacte fiscal et financier devra cependant être validé par une majorité d'élus communautaires.

Un travail est engagé par la commission des finances afin de dégager les pistes d'évolution des dispositifs existants formant le socle de ce pacte fiscal et financier, en particulier les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire.

Le résultat de ces travaux sera présenté à la conférence des maires du Grand Dax dans le courant de l'année 2022.

Recommandation n°2 : Renforcer la mutualisation des services, en particulier celle des services chargés du système d'information et des services techniques :

La Chambre constate les avancées réalisées en matière de mutualisation des services avec la commune de Dax et appelle à poursuivre les efforts en la matière en élargissant celle-ci à d'autres secteurs (informatique, services techniques...) et à d'autres communes, en particulier celle de Saint-Paul-lès-Dax.

Je rappelle que cette démarche a été proposée en son temps aux élus de la commune de Saint-Paul-lès-Dax en particulier sur le domaine des autorisations d'urbanisme sans que la commune n'y donne suite.

Je solliciterai les nouveaux élus de Saint-Paul-lès-Dax sur la base des propositions formulées par la Chambre.

Je note également la suggestion de la Chambre quant à la création d'une commune nouvelle entre les villes de Dax et de Saint-Paul-lès-Dax sur la base de la loi du 16 décembre 2010 de réforme territoriale.

Le rapport définitif est l'occasion de poser le débat.

Recommandation n°3 : Présenter régulièrement au conseil communautaire les indicateurs de suivi du PLUi-H, en particulier ceux relatifs à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF), au nombre de logements construits et à l'évolution de la population du territoire de la CAGD.

Le PLUi-H intègre des indicateurs dont le suivi de la consommation foncière.

Il paraît effectivement pertinent de disposer d'une présentation annuelle tel que le prescrit la Loi Climat et Résilience.

Par ailleurs, le PLUi-H fera l'objet d'une évaluation de son volet Habitat (PLUi valant programme Local de l'Habitat), ce qui permettra de vérifier la dynamique de notre territoire et d'assurer le suivi de nos objectifs.

Comme indiqué dans le SCoT et le PLUi-H, notre territoire fait le constat d'une forte variation de son taux de croissance et de consommation foncière qui renvoie à des effets conjoncturels difficiles à anticiper. Depuis 2018, le territoire connaît un très fort regain qui paraît à travers les autorisations d'urbanisme.

Nous sommes ainsi passés de 363 Permis de construire en 2016 à 489 en 2020, et de 19 à 23 Permis d'aménager sur cette même période.

Recommandation n°4 : Procéder, dès l'achèvement des opérations d'équipement, aux écritures comptables de transfert du compte 23 « immobilisations en cours » au compte 21 « immobilisations corporelles », conformément à l'instruction M14 :

Cette recommandation, déjà formulée dans le précédent rapport de la Chambre, n'a pas été totalement régularisée depuis.

D'importantes intégrations ont été cependant comptabilisées avec les immobilisations en cours des comptes 2313 et 2315 transférés sur des comptes définitifs pour 9,5M€ en 2016, 111 K€ en 2017, 426K€ en 2019 et 121 K€ en 2021.

Les immobilisations en cours sur compte 2317 ont été transférés pour 1,6M€ en 2016, 2,7 M€ en 2017, 2,7 M€ en 2018, 3,1 M€ pour 2019 et 5 967 570€ en 2021 (voirie de 2019 et 2020), soit un total de 26,2 M€ au budget principal.

Il reste principalement 15M€ à régulariser au titre des travaux de voirie de 2006 à 2014 qui n'ont pu être intégrés à ce jour en raison de vérifications nécessaires avec la Trésorerie d'agglomération.

Sur le budget annexe « Transports de personnes », le solde des comptes 23 apparaissait débiteur de 8 758 147,54 € fin 2016 et n'est plus débiteur que de 62 895,41 € fin 2020.

Cette recommandation est donc suivie par la direction des finances, même si des opérations restent à finaliser.

Recommandation n°5 : Élaborer une cartographie applicative qui recense les applications et les interfaces

Un recensement des applications a été effectué et est mis à jour, notamment dans le cadre de la démarche liée au RGPD. Le projet d'élaboration d'une cartographie applicative commune entre les 4 structures a été initié avec une première version de ce document prévue au cours du premier trimestre 2022.

Recommandations n°8 : Mettre à jour le registre des traitements, en particulier les durées de conservation des données

Le Grand Dax procède actuellement à l'acquisition d'un nouveau logiciel permettant la gestion de la mise en conformité avec le RGPD et notamment celle de ses registres des traitements. La mise en production de cette nouvelle application va s'accompagner d'une nouvelle saisie des registres, avec une mise à jour des informations pouvant manquer pour certains traitements, notamment la durée de conservation des données.

Par ailleurs, au-delà des six recommandations évoquées ci-avant, je souhaite également vous faire part de mes commentaires sur certains éléments du rapport définitif, bien que ceux-ci ne fassent pas l'objet de recommandations formelles.

1. La sur-représentation des communes rurales au sein du conseil communautaire :

Je prends acte de la remarque de la Chambre relative à la sur-représentation des communes rurales au sein de l'assemblée délibérante avec notamment un représentant pour 141 habitants pour la plus petite commune et 1 représentant pour 1 245 habitants pour la plus grande.

Je précise que cette répartition des sièges a fait l'objet d'un accord local pour la durée du mandat. Ce sujet pourra être évoqué en conférence des maires.

2. Nécessité d'une meilleure évaluation des résultats des politiques menées en matière économique

Je prends note de la demande de la Chambre de fiabiliser et de publier régulièrement des indicateurs de suivi des résultats des politiques menées en matière économique de façon à objectiver l'appréciation des résultats obtenus par les politiques menées en la matière.

3. Diversité de gestion et de prix pour l'utilisateur dans l'exercice de la compétence eau et assainissement

La Chambre note que le prix de l'eau varie de 3,95 € TTC le m³ à 4,55 € TTC le m³ suivant la commune concernée et que la diversité des modes de gestion accroît la complexité du paysage institutionnel pour l'utilisateur.

Je partage ce constat et regrette de ne pas être en mesure de mener une politique tarifaire harmonisée sur le territoire du Grand Dax en raison des choix de gestion opérés par les élus communaux à l'occasion de ce transfert de compétence.

La possibilité de rejoindre la régie intercommunale reste cependant ouverte à ceux qui souhaiteraient changer de mode de gestion.

4. L'interdiction des financements aux clubs sportifs

La Chambre rappelle qu'en l'absence de compétence en la matière l'Agglomération ne peut financer les clubs sportifs du territoire. Elle rappelle par ailleurs que l'utilisation des contrats de partenariat n'est possible qu'avec les clubs professionnels.

Je prends acte de cette interdiction des subventions aux associations en l'absence de prise de compétence adéquate et de la limitation des contrats de partenariat aux seuls clubs professionnels soit à ce jour l'US Dax Rugby Landes et Dax Gamarde Basket. Je souligne cependant que cette situation peut mettre en difficulté certains clubs.

5. L'éventualité d'une fusion avec la communauté de communes Côte Landes Nature

La Chambre rappelle que la commission départementale de coopération intercommunale devra, avant la fin de l'année 2022, mener une réflexion en vue de rationaliser davantage le nombre d'EPCI à fiscalité propre dans le département des Landes.

La Chambre suggère qu'un rapprochement de la communauté de communes Côte Landes Nature avec la communauté d'agglomération du Grand Dax serait de nature à bénéficier aux deux structures.

Je prends acte de cette suggestion et prendrai l'attache de mon homologue afin d'engager une discussion sur une possible fusion de ces deux intercommunalités au cours du mandat.

6. L'endettement de la Communauté d'Agglomération

La Chambre souligne, à raison, la forte augmentation de l'encours de dette et la dégradation de son ratio de capacité de désendettement.

La CRC met également en avant le risque que fait peser le budget annexe ZAC de la Gare sur le budget principal avec un solde de dette (emprunt et déficit) évalué à 4 M€ fin 2020 qu'il faudra intégrer au budget principal lors de sa clôture.

Ce risque sur les finances et l'endettement de la collectivité a bien entendu été identifié et intégré à la prospective financière présentée le 30 novembre dernier aux élus du Grand Dax et de nouveau lors du conseil de présentation du DOB le 16 février 2022.

Il conviendra que les mesures permettant de solder le déficit de cette opération inachevée soient prises, sans détériorer la situation financière de l'agglomération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Bien à vous,

Julien DUBOIS
Président du Grand Dax
Maire de Dax

